



GMF branché!



Dans ce numéro :

Mot de l'équipe	1
Un petit rappel	1
Ajout/retrait de site... N'oubliez pas l'informatique!	1
Maîtrisez-vous bien le contenu de votre contrat de soutien informatique?	2
Réseau filaire et réseau sans fil, comment s'y retrouver?	2
Consultez notre site Internet!	2
Contactez-nous	2

Mot de l'équipe

Bonjour à tous,

Voici notre deuxième édition du GMF branché.

Notre équipe a travaillé très fort pour vous concocter deux nouvelles fiches de bonnes pratiques. Curieux de voir le fruit de notre travail? Rendez-vous à la section [Informatisation des GMF](#) du site Internet des technologies de l'information du MSSS sous l'onglet Bonnes pratiques.

Nous vous rappelons que notre équipe est dédiée à vous faciliter la vie sur tout le volet informatique. N'hésitez pas à contacter un de nos analystes pour avoir un accompagnement personnalisé et privilégié ainsi que des explications supplémentaires sur les différents services mis à votre disposition en tant que GMF.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter de belles vacances estivales.

Bonne lecture!

Un petit rappel



Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a cessé d'enregistrer les Centres de Services Autorisés (CSA) et de publier une liste à cet effet sur son site Internet. Vous avez la liberté de recourir aux services informatiques de l'entreprise ou de la personne de votre choix.

Nous tenons toutefois à vous rappeler l'importance pour les GMF d'avoir recours à un service de professionnels en informatique afin de veiller au déploiement et à l'entretien de vos équipements ainsi qu'au soutien des utilisateurs. Ces professionnels sauront aussi vous guider dans l'adoption et le maintien de pratiques sécuritaires, et ce, en respect avec les exigences informatiques du MSSS.

Soyez vigilant! Aucun fournisseur ne peut s'identifier comme étant mandaté par le MSSS pour assurer l'entretien et l'évolution de votre parc informatique.

Ajout/Retrait de site... N'oubliez pas l'informatique!

À la suite de son adhésion au programme, le GMF doit veiller à son informatisation et respecter les exigences informatiques du MSSS. Chaque site d'un GMF doit être relié au réseau de la santé par le biais d'un équipement fourni et configuré par le MSSS. Aussi appelé Juniper, cet équipement est prêté par le MSSS et demeure sous la responsabilité du GMF pendant toute la durée de son utilisation.

Ajout de site dans votre GMF

Lors d'un ajout de site, le GMF a la responsabilité, avec l'aide de son représentant informatique, d'obtenir l'équipement requis auprès du MSSS.

Retrait de site dans votre GMF

Lors d'une fermeture de site, le GMF a la responsabilité de retourner l'équipement qui lui a été prêté. Dans le cas contraire, des frais pourraient vous être facturés.

Pour connaître la marche à suivre pour l'obtention et le retour de cet équipement, veuillez-vous référer à notre site Internet dans la section [Solution FAI](#). Vous pouvez aussi nous contacter, il nous fera plaisir de répondre à vos interrogations.



Maîtrisez-vous bien le contenu de votre contrat de soutien informatique?

De par son ampleur et sa complexité, personne n'aime lire un contrat. Néanmoins, si vous désirez avoir un service de soutien informatique qui répond à vos besoins, vous devez comprendre les clauses de votre entente. Pour vous aider à y voir clair, nous avons créé un aide-mémoire des éléments que nous jugeons importants à intégrer à votre contrat. Pour le consulter, rendez-vous à l'onglet [Bonnes pratiques](#) sur notre section Web.

Sachez aussi que notre équipe met à votre disposition un service d'analyse de vos contrats technologiques (Fournisseur Internet, soutien informatique, soumissions d'achat d'équipements, Fournisseur de DME). Cet avis professionnel et objectif pourrait vous éviter bien des surprises!

Réseau filaire et réseau sans fil, comment s'y retrouver?

Pour que les utilisateurs soient le plus fonctionnels possible, il faut souvent remettre en question nos besoins opérationnels et nos outils de travail. Cela s'applique également à un réseau informatique. Voulez-vous un réseau filaire ou sans fil? Peut-être les deux? Rapidité, accessibilité et sécurité sont quelques-uns des critères à évaluer afin d'optimiser votre environnement de travail. Votre représentant informatique peut vous appuyer dans cet exercice et nous aussi. Dans l'optique de vous outiller et de vous renseigner, nous avons répertorié pour vous les différents points de comparaisons entre ces deux moyens de communication.

Pour en savoir davantage, consultez la fiche descriptive disponible à la section [Informatisation des GMF / Bonnes pratiques](#).



LE SAVIEZ-VOUS?

Consultez notre section Internet!

Notre section sur le site Internet des technologies de l'information du MSSS offre une panoplie de renseignements pratiques et intéressants dans le cadre de votre travail.

Ne manquez pas l'occasion d'aller les consulter à l'adresse <http://www.ti.msss.gouv.qc.ca/Informatisation-des-GMF.aspx>

CONTACTEZ-NOUS

Nous espérons avoir suscité votre intérêt avec ce GMF branché. Soumettez-nous vos idées ou vos commentaires à :

Courriel : tcn_gmf-deploiement@ssss.gouv.qc.ca

Téléphone : 418-527-5211, poste 5280